

## RÉUNION PUBLIQUE

### Projet de réaménagement du secteur Cité-Corderie-Maupas

Le lundi 18 septembre 2023

Limoges Métropole et la Ville de Limoges ont lancé une concertation préalable au projet de réaménagement du secteur Cité-Corderie-Maupas, à compter du lundi 31 juillet, pour une durée de deux mois. L'objectif est de recueillir l'avis du public pour élaborer le projet en fonction des remarques des riverains, usagers, professionnels du secteur, ou encore des associations.

Le projet de réaménagement s'étend sur une surface de 15 000 m<sup>2</sup> et comprend les boulevards de la Corderie, de la Cité et la rue du Maupas. Ce secteur est l'un des plus touristiques de Limoges et accueille une grande diversité de fonctions : culturelles, touristiques, résidentielles, commerciales, d'équipements et de services.

Ce quartier souffre pourtant d'un manque de lisibilité. La requalification du secteur Corderie-Cité est donc **un projet ambitieux visant à revaloriser cette zone à forte valeur patrimoniale, à proximité de la cathédrale**.

Un diagnostic préalable réalisé par Limoges Métropole a permis d'identifier certains points faibles à corriger, tels que : de grandes emprises dédiées aux véhicules, des voies et trottoirs en mauvais état, une profusion du marquage au sol, la faible présence végétale, des cheminements doux non valorisés et non conformes.

De nombreux atouts à conforter ont également été identifiés : une richesse patrimoniale, historique et culturelle indéniable, une animation commerciale, la présence d'équipements de proximité, la proximité avec un jardin remarquable.

**Dans ce cadre, une réunion publique s'est tenue le lundi 18 septembre 2023 afin de présenter le contexte du projet ainsi que les enjeux et les objectifs du réaménagement de ce secteur.**

Le dossier de ce projet est consultable durant toute la période de la concertation préalable au siège de Limoges Métropole, au 19 rue Bernard Palissy, ainsi qu'à la mairie de Limoges, au 1 square Jacques-Chirac, à Limoges.

Un registre destiné à recueillir les remarques est mis à la disposition du public à ces adresses. De plus, ce dossier est consultable sur le site internet de la Ville de Limoges : <https://www.limoges.fr> ou sur le site de Limoges Métropole : <https://www.limoges-metropole.fr/>

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations par voie postale à l'adresse suivante : Limoges Métropole 19 rue Bernard Palissy 87031 Limoges CEDEX 1 ou par messagerie électronique à l'adresse suivante : [concertation-cite@limoges-metropole.fr](mailto:concertation-cite@limoges-metropole.fr)